

Note informative :

La consultation du public visée concerne la proposition de modification de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle en date du 15 avril 2019.

L'association « Les amis naturalistes de Saint-Quentin » a été dissoute. Le collège des « PERSONNALITES SCIENTIFIQUES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS AGREES AYANT POUR PRINCIPAL OBJET LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS » perd ainsi un de ses représentants. Le Conservatoire d'Espace Naturels des Hauts-de-France semble être le candidat idéal pour remplacer l'association « Les amis naturalistes de Saint-Quentin », car le conservatoire est un acteur privilégié de la gestion de la réserve. Il collabore avec la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin, gestionnaire de la réserve.

Dans un souci d'équilibre des collèges, l'arrêté de modificatif de l'arrêté préfectoral ci-dessus mentionné propose de remplacer « Les amis naturalistes de Saint-Quentin » par « Conservatoire d'Espace Naturels des Hauts-de-France » au sein du collège « PERSONNALITES SCIENTIFIQUES QUALIFIEES ET REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS AGREES AYANT POUR PRINCIPAL OBJET LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ».

L'équilibre des collèges est ainsi conservé.